

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : DVC-ART-2015-018
Direction de la vie communautaire
Service des arts et de la culture
Objet : Engagement de la Ville de Lévis à recevoir à Lévis l'édition régionale 2017 des Prix du patrimoine
Date : 2015-06-09

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Par sa résolution CE-2013-03-29, la Ville de Lévis a posé sa candidature pour recevoir l'événement régional des Prix du patrimoine en 2017. Il s'agit d'un événement champêtre accueillant environ 300 personnes et qui vise à faire connaître les récipiendaires des lauréats locaux des 17 villes et MRC participantes.

Lors de l'événement régional du 13 juin prochain, le Conseil de la culture annoncera que la ville hôte de la prochaine édition des Prix du patrimoine en 2017 est la Ville de Lévis. Lorsqu'une MRC ou une ville est l'hôte de cet événement régional, elle doit s'engager à :

- mettre à la disposition de l'organisation un ou des sites à caractère patrimonial et champêtre pouvant accueillir la remise des prix, le cocktail et le souper;
- déléguer une personne ressources qui agira à titre de coordonnatrice du comité local qui aura la responsabilité de coordonner l'aspect logistique de la tenue de l'événement;
- collaborer avec le Conseil de la culture aux démarches de financement de l'événement auprès des organisations locales;
- apporter une contribution financière de 5 000 \$.

Afin de confirmer notre acceptation de ces conditions d'accueil, une résolution du conseil de la Ville doit être acheminée au Conseil de la culture dans les meilleurs délais.

Un membre du personnel du Service des arts et de la culture sera délégué pour coordonner le comité local et la logistique de l'événement. Le Service des arts et de la culture collaborera également avec le Conseil de la culture aux démarches de financement de l'événement. La contribution financière sera prévue au budget 2017 de la Direction de la vie communautaire.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

Dépôt de la résolution du conseil de la Ville : juin 2015
 Formation du comité de travail : hiver 2016
 Choix du site : printemps 2016
 Préparation de l'événement : automne 2016 à juin 2017

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2015-2016-2017)

Coûts/revenus	Impacts	2015	2016	2017
5 000 \$				5 000 \$

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires


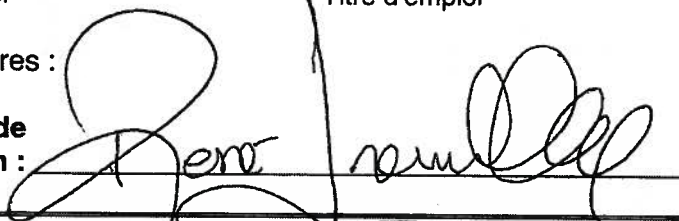
- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : 02-789-09-447
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____

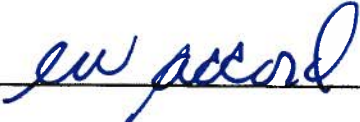
RECOMMANDATION (énoncé)


Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de confirmer l'engagement de la Ville de Lévis à recevoir l'édition régionale 2017 des Prix du patrimoine selon les conditions mentionnées à la fiche de prise de décision DVC-ART-2015-018 et d'autoriser la chef du Service des arts et de la culture à signer tout document administratif relatif à l'organisation de cet événement avec le Conseil de la culture des régions de Québec et de la Chaudière-Appalaches.

UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES

Liste des pièces jointes :

Préparé par : <u>Nathalie Ouellet</u>		Titre d'emploi : <u>chef du Service des arts et de la culture</u>	
Recommandé par :			
Nathalie Ouellet, chef de Service  Service des arts et de la culture			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : 		Date : 09, 06, 2015	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE 

Signature de la Direction générale :  Date : 15, 06, 10